FICHE ORIENTATION PROVISOIRE - 2eme trimestre



Collège Amiral Pierre Bouvet Saint-Benoit

Liberté Égalité Fraternité

> L'orientation en fin de troisième se déroule en différentes étapes à réaliser sur le site des Téléservices :

- saisir vos intentions d'orientation provisoire avant le conseil de classe de 2ème trimestre (2nde GT, 2nde Pro, CAP).
- **prendre connaissance de l'avis** du conseil de classe de 2ème trimestre.

2. Choisir le profil "Représentant légal"



Vous pouvez vous connecter:

- avec votre compte **FranceConnect** (Impôts, Ameli.fr, etc)
- avec votre compte **ÉduConnect** que vous pouvez créer en cliquant sur "Je n'ai pas de compte".

1. Accéder au site internet des Téléservices :

https://teleservices.education.gouv.fr



3. Saisir votre identifiant et votre mot de passe



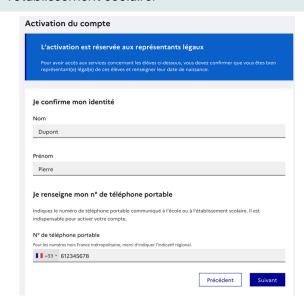
4. Confirmation de vos coordonnées

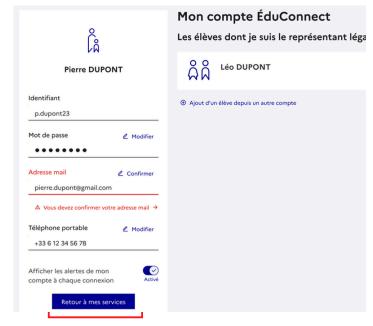
Le site vous confirme vos coordonnées et vous invite à saisir une adresse e-mail si elle n'est pas déjà connue.

Cliquez ensuite sur "Retour à mes services"



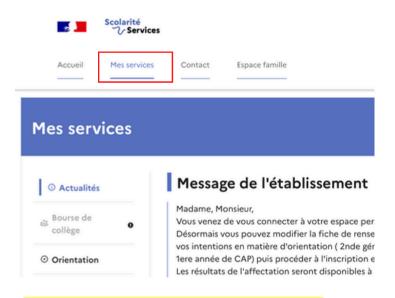
Le numéro de téléphone que vous indiquez lors de la création du compte doit être le numéro connu par l'établissement scolaire.





5.1. Accéder à "Mes services"

Accédez en haut à "Mes services".



5.2. Sélectionner l'enfant concerné

Si vous avez plusieurs enfants scolarisés, cliquez sur l'icône pour choisir l'enfant concerné par la saisie des intentions.



6. Accéder au service "Orientation"

Cliquez à gauche sur "Orientation" puis sur le bouton "Je saisis les intentions d'orientation".



7. Saisir les intentions

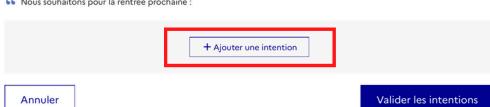
Cliquez sur le bouton "Ajouter une intention".

Intentions d'orientation

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



66 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :



8.1. Intention de rang 1

Pour l'intention de rang 1, choisissez parmi les trois orientations proposées puis validez.



9.1. Récapitulatif des intentions

Intentions d'orientation Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte. Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence. 66 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine : Rang 1 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR → Rang 2 2^{de} professionnelle Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : cuisine Statut : scolaire → Annuler Valider les intentions

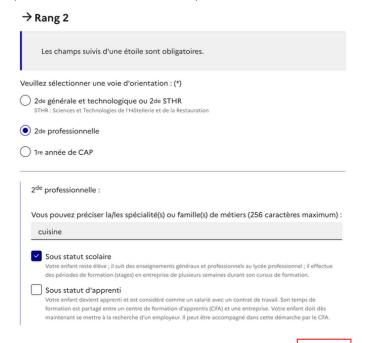
10. Valider les intentions

Après avoir cliqué sur le bouton "Valider les intentions", un récapitulatif est affiché à l'écran et il vous est également envoyé par courriel.

Vous pouvez encore modifier vos intentions si nécessaire.

8.2. Intention de rang 2

Saisissez éventuellement une intention de rang 2 . S'il s'agit de la 2nde professionnelle, vous pouvez préciser la spécialité et le statut scolaire, puis validez.



9.2. Modifier les intentions

Vous pouvez modifier l'ordre des intentions ou les supprimer avec les icônes de droite.



Valider

